**PROTOCOLES DE COOPÉRATION VALIDÉS LE 8 MARS 2020**

1) Prise en charge de l'entorse de cheville par le kiné

2) Prise en charge de l'odynophagie par l'IDE ou le pharmacien

3) Prise en charge de la pollakiurie et de la brûlure mictionnelle par l'IDE ou le pharmacien

4) Renouvellement de la rhinite allergique par l'IDE ou le pharmacien

5) Prise en charge de la douleur lombaire aiguë par le kiné

Voici ci dessous les textes :

  13 Arrêté du 6 mars 2020 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Prise en charge du traumatisme en torsion de la cheville par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle »
        [https://www.legifrance.gouv. fr/affichTexte.do?cidTexte= JORFTEXT000041697945& dateTexte=&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041697945&dateTexte=&categorieLien=id)

        14 Arrêté du 6 mars 2020 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Prise en charge de l'odynophagie par l'infirmier diplômé d'Etat ou le pharmacien d'officine dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle »
        [https://www.legifrance.gouv. fr/affichTexte.do?cidTexte= JORFTEXT000041697956& dateTexte=&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041697956&dateTexte=&categorieLien=id)

        15 Arrêté du 6 mars 2020 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Prise en charge de la pollakiurie et de la brûlure mictionnelle chez la femme de 16 à 65 ans par l'infirmier diplômé d'Etat et le pharmacien d'officine dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle »
        [https://www.legifrance.gouv. fr/affichTexte.do?cidTexte= JORFTEXT000041697967& dateTexte=&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041697967&dateTexte=&categorieLien=id)

        16 Arrêté du 6 mars 2020 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Renouvellement du traitement de la rhino-conjonctivite allergique saisonnière pour les patients de 15 à 50 ans par l'infirmier diplômé d'Etat et le pharmacien d'officine dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle »
        [https://www.legifrance.gouv. fr/affichTexte.do?cidTexte= JORFTEXT000041697978& dateTexte=&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041697978&dateTexte=&categorieLien=id)

        17 Arrêté du 6 mars 2020 relatif à l'autorisation du protocole de coopération « Prise en charge de la douleur lombaire aiguë inférieure à 4 semaines par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle »
        [https://www.legifrance.gouv. fr/affichTexte.do?cidTexte= JORFTEXT000041697989& dateTexte=&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041697989&dateTexte=&categorieLien=id)